

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.09.123.B

Station d'épuration
"les Murailles" -
commune de FLEAC -
travaux
d'aménagements
paysagers

LE VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 septembre 2011**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.09.123.B**

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**STATION D'EPURATION "LES MURAILLES" - COMMUNE DE FLEAC - TRAVAUX
D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS**

Par délibération n°18 du 28 février 2008, le conseil communautaire a validé le projet définitif de construction d'une station d'épuration à Fléac présenté par le groupement AMODIAG-HECA-BUA-AVANT PROPOS-SEGUI.

Il a été établi que la construction de cet équipement nécessitait de passer successivement plusieurs marchés publics, à savoir :

- Génie épuratoire,
- Génie civil,
- VRD (Voirie et Réseaux Divers),
- Espaces verts.

Les marchés relatifs au « Génie épuratoire », « Génie civil » et « VRD » ayant été attribués, il convient maintenant de lancer la consultation pour les « aménagements paysagers ».

Les principaux postes du dossier de consultation des entreprises pour les aménagements paysagers de la station d'épuration sont :

- les terrassements paysagers avec modelage de la prairie,
- les aménagements et la construction des clôtures,
- la fourniture et la pose des accessoires de plantation,
- la fourniture et la plantation des végétaux y compris l'entretien de l'ensemble pendant 1 an,
- la mise en lumière des aménagements.

L'estimation de ce marché est de 340.000 €.

La procédure à mettre en œuvre est l'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie et construction du 19 septembre 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionné ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d' appel d' offres infructueux et les actes afférents à une résiliation

D'IMPUTER la dépense sur les articles 2312 du budget annexe assainissement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 octobre 2011	<u>Affiché le :</u> 03 octobre 2011